

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton de d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du Centre Communal d'Action Sociale

Date de convocation : **20 mars 2025**

Nombre de membres en exercice : **9**

Nombre de membres présents : **9**

Nombre de membres excusés : **0**

Nombre de membres non excusés :
néant

Nombre de membres votants : **9**

Objet : **Affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 avril à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune sous la présidence de Madame **Françoise CHANCEL**.

Étaient présent(e)s :

Danielle Descombes, **Corinne Manchon**, **Françoise Soulaire**, **Hélène Jean-Baptiste** représentant le Conseil municipal, **Josiane Hanks**, représentant l'Union Départementale des Associations des Familles, **Patricia Grospretre**, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, **Anne Prettre** représentant les personnes âgées, **Nelly Dufour**, représentant les personnes Handicapées,

Étaient absente excusée : Néant

Secrétaire de séance : Danielle DESCOMBES

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le référentiel M57,

Vu la délibération du 4 avril 2025 concernant l'approbation du Compte Financier Unique 2024,

Après avoir constaté les résultats d'exécution suivants :

Un solde d'exécution positif de la section de fonctionnement : 5 136.05 €

Soit un excédent global de 5 136.05 €

Le Conseil d'administration après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré,

Pour : **9**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Décide à l'affectation des résultats sur le Budget primitif 2025 comme suit :

RF – ARTICLE 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 5 136.05 €

Rappelle que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

**Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 7 avril 2025**

La Présidente,
Françoise CHANCEL

